

INFORMATIONS SUR LES BLATTES OU CAFARDS

Ces animaux sont introduits par les occupants.

L'introduction peut se faire lors de transports de cartons dans lesquels une ou plusieurs femelles se sont installées et ont pondu des œufs, ou par le fait d'écraser un insecte et de transporter les œufs sous la semelle d'une chaussure vers l'appartement.

Ces animaux se développent à l'abri de la lumière principalement, dans des milieux humides et une température comprise entre 20 et 35°C.

Ils sortent surtout la nuit, mais si la prolifération est importante, on peut les détecter de jour.

On les retrouve principalement dans les cuisines et salles d'eau. Les fissures, les plinthes, les gaines d'aération, les dessous d'évier sont pour eux des niches de développement particulièrement appréciées.

Ils s'introduisent à l'intérieur d'installations, machines, tableaux de commandes, appareils ménagers où elles provoquent des courts circuits et dégradations.

Ils ont un besoin vital d'eau et se nourrissent de débris d'animaux ou de végétaux mais également de papiers, ordures, textiles, bois, ...

Ils souillent les denrées alimentaires avec leurs excréments.

Ils véhiculent des germes pathogènes pouvant être responsables de maladies telles que : gastro-entérite, salmonellose, ... Ils peuvent également être à l'origine d'allergies.

En raison des inconvénients et des dangers qu'elles représentent, les blattes sont considérées comme des nuisibles.

Le Réglementation Sanitaire Départemental oblige les occupants de logements et de locaux de préparation ou de vente d'aliments à lutter contre elles.

MESURES DE LUTTE

Quelques précautions de base :

- Jetez le contenu de votre poubelle tous les jours et ne la gardez jamais plus de 48 heures dans la cuisine,
- Passez l'aspirateur ou balayez souvent le sol de la cuisine ou de la salle à manger afin d'éviter les miettes ou les résidus de nourriture,
- Ne jetez jamais la nourriture directement dans le vide-ordures mais dans des sacs en plastique bien fermés,
- Vérifiez l'étanchéité de votre vide-ordures,
- Bouchez les fissures, les interstices entre les murs et les plinthes, autour des passages de canalisations,
- Vérifiez et nettoyez souvent les grilles d'aération des toilettes, salle de bain et cuisine,
- Enfermez les provisions telles que riz, pâtes ou sucre dans des boîtes métalliques ou en verre, hermétiques.

Si malgré toutes ces précautions, les insectes vous envahissent encore, faites réaliser une désinsectisation par un professionnel agréé.

Cette action doit être renouvelée 3 semaines après car l'opération de désinsectisation ne détruit que les adultes et pas les œufs.

Pour les immeubles collectifs, il est important d'effectuer une intervention globale concertée sur l'ensemble des logements.